

PROCÈS - VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APELNRN

**tenue le 23 juillet 2022 à 10h00 au Centre culturel de
Saint-Jean-de-Matha.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Nomination du Président et du Secrétaire de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 septembre 2021**
- 5. Mot du Président Jean-Pierre Ménard**
- 6. Présentation du rapport financier du 31 mars 2022: Michel Lavoie**
- 7. Présentation et adoption du budget 2022-2023 : Michel Lavoie**
- 8. Rapport des responsables de comités**
 - i. Gestion des bouées : Sylvain Pimparé**
 - ii. Contrôle de la qualité de l'eau : Yves Robichon**
 - iii. Hommage au barrage: Raymond Picard**
 - iv. L'anneau de glace : Raymond Picard**
- 9. Dossier spécial : Projet de développement au Pain de sucre :
Jean-Pierre Ménard**
- 10. Approbation des actes posés par les administrateurs**
- 11. Élection des administrateurs**
- 12. Varia**
- 13. Levée de l'assemblée**

1. Nomination du Président et du Secrétaire de l'assemblée

Jean-Pierre Ménard, Président de l'Association, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette Assemblée générale annuelle.

Le Président Jean-Pierre Ménard recommande aux membres que Michel Tourangeau agisse comme président d'assemblée et que Alain Robichaud agisse comme secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Michèle Beaudoin, appuyée par Pierre Ricard, que Michel Tourangeau agisse comme président de l'assemblée et que Alain Robichaud agisse comme secrétaire de l'assemblée. La proposition est adoptée telle que soumise.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée demande aux membres présents si l'ordre du jour tel que soumis est satisfaisant.

Sur proposition de Claude Tremblay, appuyée par Mario Côté, l'ordre du jour présenté par le Président est adopté tel que soumis.

3. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare l'Assemblée générale annuelle ouverte à 10h10.

Michel Tourangeau, en sa qualité de Secrétaire du Conseil, confirme que le quorum est atteint aux fins de la tenue de la présente Assemblée générale annuelle conformément aux règlements généraux.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 septembre 2021

Le président de l'assemblée demande à monsieur Alain Robichaud de faire un court sommaire du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 septembre 2021.

Monsieur Alain Robichaud résume sommairement le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 septembre 2021.

Sur proposition de Claude Tremblay, appuyée par Colombe Généreux, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 septembre 2021 est unanimement adopté, le secrétaire étant dispensé d'en faire la lecture intégrale.

5. Mot du Président Jean-Pierre Ménard

Le Président, Jean-Pierre Ménard, remercie les membres participants à cette Assemblée générale annuelle. Le Président remercie plus particulièrement les membres du Conseil d'administration pour leur implication et leur engagement ainsi que l'ensemble des bénévoles soutenant les activités de l'APELNRN dont la mission première est la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire.

Le Président souligne également l'implication constante et la présence d'un membre du Conseil d'administration, soit Yves Robichon au sein du conseil d'administration de la CARA (Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption) et de l'exécutif du RALSAR (Regroupement des Associations de Lacs de Saint-Alphonse-Rodriguez).

Le Président souligne aussi l'énorme succès du souper-bénéfice Côte à Côte ayant eu lieu le 16 juillet dernier au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha qui a permis de réaliser un profit net d'environ \$5,600.00 aux fins du financement d'une partie de coût du Côte à Côte acquis pour l'entretien de l'anneau de glace.

Finalement, le Président, Jean-Pierre Ménard, rappelle à l'attention des membres présents l'activité sociale du 12 février dernier sur l'anneau de glace à l'occasion de la St-Valentin qui fut de même un franc succès tant par le nombre de participants que par la présence du maire de Saint-Jean-de-Matha, monsieur Sylvain Roberge.

Le Président porte également à l'attention des membres présents la contribution monétaire de \$3,500.00 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha afin de couvrir les dépenses reliées à l'anneau de glace, laquelle contribution est très appréciée et pour laquelle des remerciements tout particuliers sont adressés à la Municipalité par l'Association.

6. Présentation du rapport financier du 31 mars 2022

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Lavoie, en sa qualité de Trésorier, à présenter les états financiers du dernier exercice financier de l'Association terminé le 31 mars 2022 et adoptés par le Conseil d'administration.

Suite à la présentation de Michel Lavoie, le président de l'assemblée invite les membres à poser leurs questions s'il y a lieu.

7. Présentation du budget 2022-2023

Le président d'assemblée invite Michel Lavoie, en sa qualité de Trésorier, à présenter le budget recommandé par le Conseil d'administration pour l'exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Le président d'assemblée remercie monsieur Lavoie et invite les membres à poser leurs questions s'il y a lieu.

Quelques questions sont posées par des membres et les précisions requises sont données par monsieur Lavoie.

Sur proposition de François Forest, appuyée par Pierre Chamberland, le budget proposé par le Conseil d'administration et tel que présenté par le Trésorier Michel Lavoie est dûment adopté à l'unanimité.

8. Rapport des responsables de comités

i. Gestion des bouées : Sylvain Pimparé

Le président d'assemblée invite monsieur Sylvain Pimparé à faire un rapport sommaire sur la gestion des bouées. Monsieur Pimparé présente son rapport et donne quelques précisions sur notamment la signification et le rôle de chaque type de bouées. Le président d'assemblée remercie monsieur Pimparé pour ses explications et précisions.

ii. Contrôle de la qualité de l'eau : Yves Robichon

Le président d'assemblée invite monsieur Yves Robichon à présenter les gestes posés au cours de la dernière année en regard du contrôle de la qualité de l'eau du Lac Noir et de la Rivière Noire. Le président

d'assemblée remercie monsieur Robichon pour sa présentation détaillée et ses précisions fort appréciées qui permettent pour l'instant de constater la bonne santé du Lac Noir et de la Rivière Noire tout en devant évidemment continuer à surveiller la situation.

iii. Hommage au barrage : Raymond Picard

Dans un premier temps, monsieur Picard rappelle l'utilité et les circonstances reliées à la mise en place du barrage du Lac Noir il y a environ quinze (15) ans dont il est l'un des investigateurs. Monsieur Picard souligne par ailleurs que des travaux d'encrochement devront être éventuellement effectués afin de maintenir le niveau du lac et d'assurer la pérennité du barrage.

iv. L'anneau de glace : Raymond Picard

Monsieur Raymond Picard en profite pour souligner aux membres que l'anneau de glace du Lac Noir est un des plus longs au Québec (environ 10.3 km) et que son immense succès tant au niveau de l'affluence qu'au niveau de la qualité de la glace découle du travail inlassable des multiples bénévoles qui en assurent l'entretien de même que des contributions monétaires fort appréciées de la part de divers commanditaires et donateurs incluant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

9. Dossier spécial : Projet de développement au Pain de Sucre : Jean-Pierre Ménard

Le Président, Jean-Pierre Ménard, informe les membres que le Pain de Sucre a été récemment vendu au printemps 2022. Celui-ci rappelle que le dessus de la montagne est zoné « Conservation » alors que le bas de la montagne (près de la route 131) est dans une zone classifiée « Récréo-touristique ». Le Président informe les membres que l'Association favorise plutôt la création d'un Parc récréatif régional et que, de plus, elle s'opposera à tout changement de zonage qui pourrait être demandé par le nouveau propriétaire auprès de la Municipalité. Le Président souligne que l'Association entend demeurer vigilante à ce sujet afin de préserver l'aspect environnemental relié au Pain de Sucre tout en assurant le suivi approprié auprès de la Municipalité et des membres.

10. Approbation des actes posés par les administrateurs

Le président d'assemblée propose, comme il est d'usage, que les membres approuvent et ratifient les actes posés et les décisions prises par le Conseil d'administration agissant dans le cadre, le respect et les limites de leurs fonctions au cours du dernier exercice financier.

Sur proposition faite par Pierre Ricard, appuyée par Michel De Broux, il est résolu d'approuver et ratifier les actes posés et les décisions prises par le Conseil d'administration agissant dans le cadre, le respect et les limites de leurs fonctions au cours du dernier exercice financier.

11. Élection des administrateurs

Le président d'assemblée étant en élection cette année, il est convenu que le Président de l'Association agira comme Président d'élection.

Monsieur Jean-Pierre Ménardrappelle que le Conseil d'administration peut être constitué de onze (11) administrateurs et que, de fait, jusqu'à la date de cette Assemblée générale annuelle, ces onze (11) postes étaient comblés compte tenu que, par cooptation, madame Louise Favreau s'est jointe en cours d'année au Conseil d'administration de l'Association suite à une invitation formelle dudit Conseil d'administration.

Le Président d'assemblée informe de plus les membres que toute personne intéressée à poser sa candidature lors de l'Assemblée générale annuelle doit soumettre sa candidature au moins cinq (5) jours avant la tenue de ladite Assemblée conformément aux règlements généraux.

De fait, la seule personne ayant transmis sa candidature et titre d'administrateur dans le délai ci-haut mentionné est madame Joanne Lessard.

Vu cette candidature et afin de favoriser une relève au sein du Conseil d'administration de l'Association, madame Françoise Downs a pris la décision de ne pas se représenter à titre d'administratrice et de se retirer du Conseil d'administration tout en demeurant évidemment membre de l'Association. Les membres prennent acte de cette décision de madame

Françoise Downs et la remercient chaleureusement pour son dévouement et son implication exemplaire au fil des années à titre de membre du Conseil d'administration.

Les membres actuels du Conseil d'administration dont le mandat devenait échu lors de la présente assemblée ont avisé l'Association dans les délais requis suivant les Règlements généraux de leur volonté de solliciter un autre mandat soient:

- ***Michèle Beaudoin, Louise Favreau, Yves Robichon, Renée Ouimet et Michel Tourangeau***

Madame Joanne Lessard a posé sa candidature dans le délai prévu aux Règlements généraux.

12. L'Association n'ayant reçu aucune autre candidature dans les délais requis, les personnes suivantes sont déclarées élus par acclamation pour un mandat de deux (2) ans :- ***Michèle Beaudoin, Louise Favreau, Yves Robichon, Johanne Lessard, Renée Ouimet et Michel Tourangeau Varia***

i. Location à court terme : Airbnb

Le Président, Jean-Pierre Ménard, souligne qu'aux fins de pouvoir utiliser une propriété à titre de location à court terme, un règlement a été adopté par la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha prévoyant une superficie minimale d'environ 40,000 pieds carrés tout en exigeant le consentement écrit des voisins immédiats. Le Président invite toute personne au courant de l'utilisation d'une propriété aux fins de location à court terme en contravention du règlement ci-haut mentionné à le dénoncer à la Municipalité ainsi qu'auprès de l'autorité provinciale compétente en cas d'absence de classification ou du permis requis à cet effet.

ii. Vitesse sur la rue Cèdres-du-Liban

Sur proposition faite par Raymond Picard et appuyée par Michel De Broux, il est résolu à l'unanimité de demander à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha de réduire la vitesse permise sur la rue Cèdres-du-Liban.

iii. Arbres tombés dans la Rivière Noire Nord

Compte tenu que certains arbres sont tombés dans la Rivière Noire Nord, le Président, Jean-Pierre Ménard, rappelle que les propriétaires peuvent les enlever et qu'ils peuvent communiquer avec l'APELNRN pour obtenir son aide dans le but de les enlever s'il y a lieu.

iv. Marinas et limitation du nombre de bateaux motorisés par quai

Pierre Ricard souligne qu'il commence à y avoir un nombre important de quais au Lac Noir de même que ce qu'il considère être des « marinas ». Le Président prend acte de cette préoccupation tout en ajoutant que, selon lui, tout comme à Saint-Damien, il devrait y avoir une limite maximale de trois (3) bateaux motorisés par quai tout en prévoyant également que ces bateaux devront appartenir au propriétaire riverain où le quai est installé.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant maintenant complété et sur proposition de Pierre Ricard, il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 12h55.